



**Solidaires finances
en CDAS du Morbihan**

Compte Rendu du CDAS du 17 mars 2014

Après lecture d'une liminaire (cf pièce jointe), les points suivants ont été abordés :

- budget national 2014
- Le BIL 2014 (Budget initiative Locale)
- la restauration collective
- les prestations garde d'enfant

BUDGET NATIONAL 2014 :

Malgré nos craintes, aucune baisse n'est à constater sur les différents postes de dépenses liés à l'action sociale.

BIL :

Le budget est reconduit dans son intégralité. Pour information, à compter de cette année, les dépenses liées aux coins repas dépendent désormais du BIL.

★ Les sorties

Comme l'an dernier, la tarification des sorties dépend du revenu fiscal de référence.

1) la sortie des retraités :

- le 13/05/2014 : Château de Goulaine et Floralies de Nantes. Étant donné le nombre d'inscrits (84 personnes) , une sortie unique est programmée cette année.

2) les sorties des actifs

- le 25/05/2014 : Parc des légendes à Frossay (44)
- le 22/06/2014 : Chasse au trésors aux Glénans
- fin d'année 2014 : spectacle équestre au haras national d' Hennebont.

★ L'arbre de Noël :

Celui-ci est prévu le mercredi 3 décembre 2014 à Ploemeur ; le spectacle interactif sera assuré par l'artiste magicien Philippe BONNEMANN.

Les nouveautés introduites en 2013 (largement plébiscitées) sont reconduites

- concours de dessin pour enfants

- loterie pour les adultes présents

*** Autres actions**

Reconduction des chèques-lire pour les enfants de 15 à 18 ans

Reconduction des consultations psychologues et médiation familiale sur Vannes et Lorient.

LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective constitue le plus gros poste de dépense du budget. Les retraités bénéficient désormais de l'accès aux tarifs préférentiels .

On constate une baisse constante de la fréquentation des restaurants collectifs, tant au niveau national que départemental.

Le tarif des repas est fixé à 5,60€ (5,47€ en 2013), subventionné à hauteur de 1,21€ (1,20€ en 2013) pour les agents dont l'indice de rémunération est inférieur à 465.

LES PRESTATIONS GARDE D'ENFANT

***Les prestations inter-ministérielles : les tickets CESU garde d'enfant**

Depuis le 1er janvier 2014, suite à la fusion des dispositifs antérieurs, les parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans peuvent bénéficier d'une aide annuelle de 385 à 655€, selon le Revenu Fiscal de Référence. Le montant de l'aide est majoré de 20 % pour les parents isolés.

***Les prestations ministérielles : subventions garde d'enfant âgé de 7 à 12 ans**

Cette prestation actuellement expérimentée sur quelques régions, pourrait être généralisée en cours d'année. Cette aide sera destinée à financer la garde périscolaire des enfants de 7 à 12 ans. Le montant variable de 200 à 400 € dépend du RFR et sera majoré de 20% pour les parents isolés et les parents d'enfants handicapés.

Dans le contexte actuel, l'action sociale s'avère plus que jamais nécessaire pour tous.

Solidaires Finances s'oppose au démantèlement programmé de l'action sociale.

Solidaires Finances reste vigilant dans la défense et les droits de chacun.

Solidaires Finances s'engage à lutter jusqu'au bout pour préserver l'accès à tous pour une action sociale efficace.

**Les élus de Solidaires - finances
en CDAS 56**

Annick Soulé – Tit

Marie-France Couprie – Tit

Emmanuel Perriot – Suppl

Catherine Le Guern-Troalic – Tit

Carole Rosolen – Suppl

Nathalie Tennier- Suppl